

RÉSOLUTION  
COMITÉ EXÉCUTIF  
DE L'UCR FO

SI ON PARLAIT ÉLECTRICITÉ :  
NÉCESSITÉ...

VIVRE DÉCEMMENT  
ET SE SOIGNER

POUVOIR D'ACHAT :  
LA VÉRITÉ DES  
CHIFFRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'UDR

# La Gazette de l'UDR



Retraités inFO Gironde

## Édito:

### Du grand n'importe quoi !!!

Depuis 2020 nous vivons avec ce virus, je me dis que petit à petit, les choses devraient aller mieux... Or, je constate avec sidération que la situation va de mal en pis...

La vaccination : pour les plus fragiles ou les moins fragiles ??

Nous en sommes si vous suivez bien à la cinquième ou peut être la sixième injection et pour être tranquille, on vous conseille de la faire avec le vaccin de la grippe...

Que l'on nous le fasse comprendre clairement : « ce sera tous les 6 mois ! » ou moins ou plus !!! Mais que l'on ne dise pas tout et son contraire.

Dans le pays de Pasteur où la vaccination a démontré son utilité, je constate simplement que la plupart de nos aînés doivent être perdus...

Les transports, les lieux publics : il est préconisé de remettre le masque ! Il protège ou pas ?

Que faut-il en penser ?

Au début de la pandémie, il paraît qu'il ne servait à rien... Ah ! J'oubliais, nous n'en avons pas... Il fallait donc trouver un truc.

Il est vrai que, dans notre beau pays de France, nous ne fabriquons plus rien ou plus grand-chose et on demande aux Français d'acheter français... Et on en profite pour raboter, au passage, les allocations de chômage...

Actuellement, à grand renfort de publicité, « on nous bourre le mou » pour acheter des voitures électriques. Les voitures thermiques en 2035 ne

seront plus fabriquées !

Dans le même temps, on nous conseille vivement de diminuer la température du chauffage de nos habitations parce qu'on n'est pas sûr du tout d'avoir assez d'électricité pour tous les Français, la moitié du parc nucléaire étant en maintenance. Il serait donc prévu de couper l'électricité si EDF n'en produit pas suffisamment. Le Président de la République vient en personne dire à la télévision de ne pas céder à la panique !!! Sauf que lui, cela fait belle lurette qu'on ne le croit plus du tout...

Comprenez qui pourra !

Je ne reviendrai pas sur les problèmes de l'hôpital public, tellement mis à mal depuis des années, les déserts médicaux, les temps d'attente pour une consultation chez un spécialiste parce que l'hôpital, en manque de personnel est obligé de « trier » les pathologies des patients...

La colère monte, les décideurs sont sourds, pour preuve, engager une réforme des retraites aussi rapidement relève de l'inconscience...

Il suffit de lire le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites, le système globalement revient à l'équilibre avec, pour 2022, un excédent dans la continuité de 2021.

Alors ? Pourquoi engager une nouvelle réforme ?

Pour graver son nom dans la pierre ? Enfin, pour terminer, le législateur a décidé de confier en janvier 2024 la

gestion du régime des retraites complémentaires AGIRC/ARRCO à l'URSSAF. C'est un pactole de 70 milliards qui est en jeu et qui correspond à un point de PIB.

Tentant, non ?

Mon souhait le plus grand serait de vous donner des informations rassurantes.

On parle d'une augmentation des retraites et pensions de 0,8% en janvier 2023. Une aumône quand on constate tous les jours les hausses de prix dans les supermarchés !!! Une inflation à 7% en fin d'année ! Elle tournera autour de 10%, voire plus...

Innocemment, je pensais que l'année 2022 serait meilleure que la précédente, clairement, je suis convaincue que l'année 2023 sera l'année de tous les dangers.

Tenons-nous prêts.

Nous serons là au côté des actifs bien décidés à défendre nos acquis.

Malgré un contexte compliqué, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Michelle WAGNER

« Mais si, aujourd'hui comme alors, une minorité active se dresse, cela suffira, nous aurons le levain pour que la pâte lève ».

Stéphane HESSEL

## COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UCR FO - 24 ET 25 NOVEMBRE 2022

### Résolution

Le Comité Exécutif de l'UCR FO réuni les 24 et 25 novembre 2022 à Paris a fait le point de la situation, en particulier celle des retraités.

Il réaffirme son accord avec les résolutions adoptées au Congrès confédéral de Rouen exprimant par la même l'unité de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE.

Il partage en particulier le contenu des résolutions de la CE Confédérale du 27 Octobre et du 24 novembre dernier.

### 1/ Non à la guerre, Retour à la paix

Le Comité exécutif de l'UCR FO fait siens les propos de la Confédération réaffirmant « sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, en Russie et ailleurs. Elle réaffirme son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent et œuvrent pour un retour à la paix et à la justice. C'est pourquoi elle se prononce pour un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des combats ».

### 2/ Augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux

Dans une situation qui voit l'inflation atteindre des sommets qu'on n'avait pas connus depuis plus de 40 ans, où les prix de l'énergie et des produits de consommation courante s'envolent, le Comité Exécutif réaffirme que le combat, pour le rattrapage des pertes subies, l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux est plus que jamais d'actualité.

Le Comité Exécutif rappelle sa revendication et l'indexation des pensions de retraite sur le salaire moyen.

Concernant les retraités, le Comité Exécutif rappelle en effet que la perte de leur pouvoir d'achat s'élève à près de 6% entre janvier 2017 et août 2022 et ce, malgré l'augmentation de 4% accordée au 1er juillet 2022 et l'augmentation de 5,12% des retraites complémentaires obtenue grâce à l'action de nos représentants.

Cette perte est encore plus importante pour ceux qui ont subi l'augmentation de 25% de la CSG puisqu'elle s'élève à 7,2%, soit l'équivalent de 2,5 mois de pension.

Aussi, le Comité Exécutif invite toutes les UDR FO, toutes les sections fédérales de retraités à se mobiliser

(conférence de presse, pétition, délégation...) pour obtenir un rattrapage des pertes subies en commençant par une augmentation des pensions à hauteur de l'inflation réelle dès le 1er janvier 2023.

### 3/ Défendre la protection sociale collective

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) qui a été adopté via l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution ne répond pas aux besoins énormes révélés par la crise sanitaire liée au COVID. En effet, l'Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) 2023 s'établit à 244,1 milliards d'euros, ce qui est présenté par le Gouvernement comme une augmentation de 3,7 % par rapport à 2022. Pour le Comité exécutif, cette présentation est mensongère puisque l'ONDAM 2022 s'élevait à 245,9 milliards d'euros y compris les dépenses liées à la pandémie de Covid qui relèvent en fait de l'État.

Par ailleurs, l'ONDAM 2023 s'avère nettement en retrait par rapport à l'inflation d'autant qu'il n'intègre pas les dépenses nouvelles que sont les revalorisations de la fonction publique hospitalière. Pour le Comité Exécutif, ce PLFSS va se traduire par un nouvel affaiblissement de notre système de santé.

Mais surtout, ce PLFSS confirme l'orientation prise depuis plusieurs années qui se traduit de plus en plus par l'étatisation de la Sécurité sociale.

Pour FO, il faut rétablir les cotisations sur la masse salariale en lieu et place de la CSG, annuler le financement par la TVA et supprimer les exonérations patronales.

Le Comité Exécutif réclame la défiscalisation des cotisations des complémentaires santé pour tous sous forme de crédit d'impôt.

### 4/ CNAV et CARSAT : Pour l'embauche massive et immédiate de personnel

Le Comité Exécutif dénonce les retards de plus en plus nombreux dans le traitement des dossiers de retraite dans les CARSAT qui aboutit à ce que des retraités se retrouvent sans ressources durant parfois plusieurs mois.

Pour le Comité Exécutif, la principale raison de ces dysfonctionnements réside essentiellement dans le fait que 1 000 postes d'employés et de cadres dans la branche vieillesse ont été supprimés par les contrats d'objectifs et de gestions, alors même que le nombre de demandes de départ en retraite augmente chaque année au minimum de 3%.

## COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UCR FO - 24 ET 25 NOVEMBRE 2022 - SUITE

Le Comité Exécutif exige la création de tous les postes pérennes en CDI, nécessaires au bon fonctionnement de la CNAV et des CARSAT.

### 5/ Grand âge et perte d'autonomie

Le Comité Exécutif constate que, concernant le grand âge et la perte d'autonomie, le PLFSS ne répond absolument pas aux attentes des personnes âgées et des personnels du secteur.

En effet, il ne prévoit que 3000 soignants supplémentaires soit à peine ½ poste par EHPAD et 4000 places nouvelles de soins infirmiers à domicile alors même que la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) considère qu'il faudrait former 350.000 professionnels d'ici 2025 dont plus de 92.000 à créer et 200.000 à renouveler du fait notamment des départs en retraite.

Face à la tentative du gouvernement d'associer les organisations syndicales à l'opération « La fabrique du bien vieillir » (CNR) pour ne pas répondre aux revendications urgentes, plus que jamais le Comité Exécutif estime indispensable la mobilisation de l'UCR avec toutes les structures de la Confédération concernées pour obtenir :

- 1 agent par résident dans les EHPAD
- La construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population
- La création de 100.000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail.

Le CE mandate le BN pour prendre tous les contacts nécessaires avec les acteurs du secteur.

Le CE rappelle sa revendication de la suppression de la 5ème branche, et la prise en charge de la dépendance par l'Assurance-Maladie.

### 6/ Réforme des retraites : Si pour le gouvernement il s'agit de la mère des réformes, pour FO il s'agit de la mère des batailles

Face à l'obstination du Président de la République et de son gouvernement de remettre en cause notre système de retraite obtenu grâce aux combats et aux sacrifices de nos aînés, le Comité Exécutif de l'UCR FO invite toutes les UDR FO, toutes les sections fédérales de retraités à se tenir prêtes à répondre aux appels de la Confédération pour construire le rapport de force indispensable pour s'opposer au recul de l'âge légal de départ à la retraite

et/ou à l'allongement de la durée de cotisations et de remise en cause des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires.

Le Comité Exécutif considère que le transfert des cotisations AGIRC ARRCO vers l'URSSAF voulu par le gouvernement constitue une remise en cause du paritarisme et un véritable racket ouvrant la porte à l'instauration d'un régime unique géré par l'État avec toutes les conséquences néfastes que cela pourrait avoir y compris pour les retraités actuels. Le CE exige le retrait définitif de cette mesure.

Avec la Commission exécutive confédérale FO, réunie le 24 novembre, l'UCR FO « condamne avec la plus grande fermeté le projet de réduction drastique des droits des demandeurs d'emploi présenté par le ministre du Travail ».

### 7/ Défendre les libertés syndicales

Avec la CE confédérale, le Comité Exécutif estime très important dans le contexte actuel de renouveler « son exigence que soient rétablis tous les droits et libertés syndicales, elle n'acceptera en particulier aucune remise en cause de la liberté de manifester et du droit de grève ».

### 8/ Unité d'action et développement de l'UCR FO

Le Comité exécutif rappelle son attachement à l'unité d'action dès lors que celle-ci repose sur une position commune concernant les revendications et les moyens de les faire aboutir.

En ce sens, il se félicite du travail effectué par l'UCR FO dans le cadre du groupe des 9 en particulier sur la question du pouvoir d'achat et sur le PLFSS.

Il invite toutes les UDR FO et toutes les sections fédérales à continuer à agir en ce sens en ayant à l'esprit, comme le rappelle la Confédération, qu'« une succession de journées « saute-mouton » ne peut pas constituer une réponse efficace et mobilisatrice et est facteur d'éparpillement des forces. » ne permettant pas de faire aboutir les revendications.

Sur ces orientations, le Comité Exécutif considère que, dans le respect des prérogatives de chacune des structures qui composent l'UCR FO, le renforcement de notre organisation est une tâche de tous les instants : « Retraité un jour, Syndiqué toujours ! ».

Votée à l'unanimité.



## SI ON PARLAIT ÉLECTRICITÉ : NÉCESSITÉ...

### 1/ Quel est le contexte ?

Si l'on peut expliquer l'augmentation du prix du gaz (conjonction internationale avec une forte demande, beaucoup d'arrêts techniques en Norvège etc..., pour l'électricité, c'est différent car il n'y a pas eu d'augmentation du coût de production de l'électricité en France tous ces derniers mois.

### 2/ Quelle est la part du gaz dans la production électrique de notre Pays ?

La part du gaz et du pétrole dans la production électrique française représente 7% et en Europe 20%. Si on prend juste la part du combustible, seul 10% du coût total de production de l'électricité dépend du gaz en Europe.

### 3/ Qui est responsable de la hausse du prix de l'électricité?

On peut dire que la hausse du prix de l'électricité sur le marché européen n'est dû qu'au mécanisme du marché.

Si la France était restée dans le système des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) qui existaient du temps où EDF était un EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial) devenu maintenant, depuis la loi du 9 août 2004, une SA (Société Anonyme), le prix n'aurait pas évolué ou quasiment pas puisque les coûts n'ont pas évolué en globalité.

### 4/ Comment le mécanisme fonctionne ?

Le prix du marché est égal au coût de production de la centrale la plus chère de tout le réseau interconnecté européen, et ce même si la part de production de cette centrale représente une part infime de la production totale (le prix de gros est indépendant des quantités produites). Il y a donc un alignement du marché sur le prix marginal de production de la dernière centrale appelée par le gestionnaire de réseau (RTE pour la France). Autrement dit, si une centrale gaz fournit 1% de l'électricité du réseau interconnecté le coût de production de cette centrale sera appliquée à 100% de cette électricité sur tout le marché de gros.

Ainsi, si le prix du gaz flambe sur les marchés du gaz, dès qu'une centrale à gaz sera appelée en production, son coût de production s'appliquera mécaniquement à l'ensemble de l'électricité produite sur le réseau interconnecté européen, même si cette électricité est globalement produite à partir de barrages hydrauliques ou de centrales nucléaires dont les coûts sont bien plus faibles et quasiment stables.

En conséquence, le prix de gros de l'énergie ne reflète pas le mix énergétique de chaque pays et donc les choix politiques structurants du parc de production. *Le mix énergétique ou bouquet énergétique est la répartition des différentes sources d'énergies primaires (nucléaire, gaz, hydrocarbures, charbon, énergies renouvelables etc...) consommées dans une zone déterminée par exemple pour nous la France!*

### 5/ Quelle conclusion en tirer ?

Avec ce mécanisme de marché, les prix de gros sont liés sur les prix du gaz et deviennent incontrôlables. Les opérateurs s'échangent l'électricité au prix de gros pour ensuite répercuter la variation des prix sur leurs clients.

Certains consommateurs ont :

- accès au Tarifs Réglementés de Vente (TRV) applicables aux clients résidentiels dont les contrats ne dépassent pas 36 KW et ne sont pas concernés à ce jour par ces hausses.
- des contrats de fourniture avec des prix fixes garantis sur plusieurs années, donc pour l'instant ils ne subissent pas les hausses de prix des marchés de gros. Ils subiront ces hausses plus tard au moment du renouvellement de leur contrat.
- des contrats indexés sur les prix de marché et subissent dès à présent ces hausses sur les marchés de l'électricité (les industriels par exemple).

## SI ON PARLAIT ÉLECTRICITÉ : NÉCESSITÉ...

**6/ Le bouclier tarifaire est-il une mesure efficace de protection des consommateurs français ? (Un bouclier mis en place en septembre 2021 pour limiter la hausse à 4%)**

Le bouclier tarifaire avait été annoncé par le Premier ministre pour faire face à l'exceptionnelle hausse des prix de l'énergie observée depuis la mi-2021. La mise en place de ce bouclier tarifaire par le gouvernement visait alors à limiter à 4% la hausse moyenne des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) applicables aux clients résidentiels (jusqu'à 36 KW de puissance). Si le bouclier tarifaire n'existait pas, il y aurait une augmentation du prix de l'électricité de 40 % !

Quelques fournisseurs alternatifs (concurrents d'EDF) ont spéculé en vendant sur le marché de gros européen (à 300 ou 400 euros le mégawatt) une partie de "leurs térawatts" qu'ils avaient obtenu grâce à l'ARENH à 42 ou 46 euros le mégawatt pour leurs clients !

### 7/ Brèves informations

Sans polémiquer sur les énergies renouvelables (éolien ou solaire), leur problème majeur est l'intermittence de leur production avec quand même un coût supérieur à l'hydraulique et le nucléaire !

Pour sa production en début d'année. Le résultat de ce retour important de clients va obliger EDF à acheter sur le marché de gros une production qu'elle n'a plus!! et qu'elle va revendre à ses nouveaux clients aux coûts des TRV (cherchez l'erreur) ! Information, après le fiasco de certains fournisseurs alternatifs qui ont préféré abandonner leurs clients pour faire du profit ou par peur de prendre un bouillon financier, des dizaines de milliers d'usagers reviennent vers le fournisseur historique (EDF) pour bénéficier, à minima des TRV comme ils y ont droit. Ce retour va coûter cher à EDF car en bon gestionnaire il vend !!!!!!!!!!!!!

Michel De Sadeleer  
Bureau National UCR

### BOUCLIER TARIFAIRE CHICHE !

À grand renfort de communication, les pouvoirs publics se félicitent de la mise en œuvre d'un bouclier tarifaire concernant la vente d'électricité.

Rappelons tout d'abord que l'état a choisi de faire payer cette très relative protection des consommateurs par EDF, par le biais de l'ARENH plutôt que par la baisse de la TVA par exemple. Cette opération coûte plusieurs milliards à EDF pour quel résultat ?

Plus d'un tiers de la production d'électricité nucléaire est rétrocédée à des concurrents, essentiellement des commercialisateurs, au prix de 42 euros/MWh! Concurrents qui revendent cette même électricité à des prix influencés par la loi du marché et rarement en dessous de 200 euros !

Et on ne peut pas dire que le delta profite aux conditions sociales de leurs salariés! Ils en ont peu et ne leur appliquent pas la convention collective du secteur, le Statut des IEG. Il n'est pas insensé de considérer que ce bouclier tarifaire est une simple mascarade.

En attendant l'abrogation de la loi NOME, la fin de la concurrence dans le secteur de l'énergie et la création d'un Pôle Public Nationalisé de l'Énergie Décarbonée, une solution rapide et simple existe pour protéger l'économie, les collectivités locales, les clients professionnels, en privilégiant l'intérêt général au marché.

FO Énergie revendique la mise en place d'un tarif «républicain» de vente de l'électricité par la revente directe des 120 TWh de l'ARENH au prix de 42 euro/MWh aux Collectivités, aux professionnels, eux-mêmes !

*Le tarif réglementé pour tous, c'est le meilleur des Boucliers Tarifaires.*

Fernand SOUSSAN



---

---

## VIVRE DÉCEMMENT ET SE SOIGNER

Depuis leurs créations, les Unions Départementales de Retraités FO militent pour de meilleures conditions de vie des retraités.

Leur rôle est aussi de défendre, avec les actifs, les acquis sociaux et notamment les retraites.

Si Macron, élu par une minorité de français, veut une nouvelle fois imposer une contre-réforme des retraites, il trouvera sur sa route les retraités.

Si, pour le Président, c'est la mère des réformes, pour notre organisation syndicale ce sera la mère des batailles.

Mais je m'é gare, revenons au sujet d'amélioration des conditions de vie de nos chères tempes grises.

Pour qu'elles vivent mieux, il existe plusieurs leviers :

-Augmenter fortement les retraites pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis de nombreuses années.

-Diminuer les dépenses.

-.....

Il y a quelques années, des camarades qui venaient de faire valoir leurs droits à la retraite ont été obligés de rechercher une complémentaire santé.

En effet, tant qu'ils étaient en activité, ils bénéficiaient pour la plupart d'un contrat de groupe souscrit par l'employeur et donc, intéressant.

Sauf que, lorsqu'ils ont été retraités, les tarifs proposés ont fortement augmenté !

En conséquence, leur situation financière est devenue très compliquée...

Une importante partie de leur budget était consacrée à payer une « cotisation mutuelle » beaucoup trop onéreuse, en clair, une cotisation trop élevée pour une « couverture » qui ne le justifiait pas, le panier de soins proposé étant très limité.

Notre UDR a donc décidé d'aider ces camarades ainsi que les nouveaux retraités qui se retrouvaient dans la même situation.

De plus, nous avons des exigences, à savoir que cette complémentaire santé porte les valeurs soutenues par notre organisation syndicale. Nous souhaitons, entre autres, que cette mutuelle soit intergénérationnelle, pratique la solidarité, avec des prestations de haut niveau pour un tarif « raisonnable ».

Nous avons donc contacté beaucoup de prestataires, dont les mutuelles de la Fonction Publique, qui n'ont pas paru intéressé, compte tenu de l'âge des futurs adhérents....

Nous nous sommes donc rapprochés de la Mutuelle des Industries Aéronautiques Spatiales et Connexes qui nous paraissait parfaitement répondre à ces critères.

Au service des personnes, gérée par un Conseil d'Administration composée uniquement de membres bénévoles pour la plupart adhérents FO, élus par les adhérents de la mutuelle, la MIASC participe au système de solidarité, d'entraide et de prévoyance. Ce système contribue à la protection sociale tout au long de la vie. Il permet l'accès à des soins de qualité à tous les adhérents.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'UDR de la Gironde.

Patrick FAUCOUNEAU

## POUVOIR D'ACHAT : LA VÉRITÉ DES CHIFFRES

Alors que les profits des entreprises du CAC 40 atteignent des sommets, les pensions de retraites sont au plus bas. Et pour cause. Les données dévoilées par l'Intersyndicale nationale, dont l'UCR-FO, confirment à quel point notre pouvoir d'achat s'est dégradé, et combien cette dégradation s'est accélérée ces cinq dernières années. Face à une hausse des prix de 11,5% entre janvier 2017 et août 2022, la pension n'a augmenté que de 5,6%, soit un écart de 5,9%. Les pertes accumulées mois après mois durant cette période représentent l'équivalent de 1,8 mois de pension (hors augmentation de la CSG). Avec la hausse de 25% de la CSG, qui concerne 60% des retraités, le décrochage de la pension par rapport à la hausse des prix atteint 7,2% et les pertes accumulées l'équivalent de 2,5 mois de pension !

Sur quinze ans, la perte s'élève à 2374 euros pour un(e) fonctionnaire et à 2881 euros pour un(e) salarié(e) du privé percevant chacun(e) une retraite nette de 840 euros en décembre 2007 (composée de 560 euros de pension de base et 280 euros de complémentaire pour le privé).

Pour une pension de 1200 euros (800 de base et 400 de complémentaire dans le privé), la perte atteint 3392 euros pour les fonctionnaires et 4116 euros pour les salarié(e)s du privé.

Pour une pension de 2400 euros (1600 de base et 800 de complémentaire), la perte se chiffre à 12 110 euros dans le public et 14970 euros dans le privé.

Les pertes sont plus importantes depuis 2014, début de fréquentes années de gel de la pension et elles ont explosé depuis 2017, année de l'élection du président Emmanuel Macron. Un fonctionnaire au-dessus de 2 000 € de pension a ainsi perdu l'équivalent de **2,7 mois** sur cette dernière période. Une fonctionnaire en dessous de 2 000 € a perdu l'équivalent de **1,7 mois**. Une retraitée du privé en dessous de 2 000 € a perdu **6 %** et l'équivalent de **1,8 mois**.

### Inter : la fausse revalorisation de 2022

Quant à la revalorisation des pensions en 2022, le gouvernement a manipulé les chiffres pour la faire apparaître supérieure à ce qu'elle est en réalité. Il a annoncé une augmentation de 5,1% en 2022, alors qu'elle s'est limitée à 4%, et à compter du 1<sup>er</sup> juillet seulement. En effet, la hausse de 1,1% au 1<sup>er</sup> janvier, n'est qu'un rattrapage au titre de 2021, en application du Code de la Sécurité sociale, et absolument pas une anticipation pour 2022. Elle correspond à un coefficient calculé en comparant la moyenne de l'indice des prix sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021 avec celle allant du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020.

De plus, la revalorisation de 4% au 1<sup>er</sup> juillet, décidée par le gouvernement après plusieurs mobilisations des retraités, n'est en réalité qu'une « avance » qui sera déduite de la revalorisation prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au titre de 2022 en application du Code de la Sécurité Sociale. Enfin, la revalorisation des retraites complémentaires de 5,12 % au 1<sup>er</sup> novembre reste bien en-deçà de l'inflation.

Au final, les retraités sont plus mal traités encore que les smicards. Le Smic a en effet été revalorisé de 31,2% depuis décembre 2007, alors que la pension de retraite de base, pour la même période, n'a été augmentée que de 18,4%. Il existe aussi un gros décalage par rapport à l'évolution du salaire moyen mensuel de base. Cette dégradation est plus importante encore pour les retraités qui payent les 0,3% de CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013.

En résumé, pour tous les retraités, quel que soit le montant des pensions, les revalorisations sont inférieures à l'indice des prix Insee et la perte par rapport au salaire mensuel de base depuis 2007 se situe entre 2 ans et un trimestre et 2 ans et 2 trimestres.

---

---

## POUVOIR D'ACHAT : LA VÉRITÉ DES CHIFFRES - SUITE

### Les manipulations pour diminuer le pouvoir d'achat

#### Le recul des dates de revalorisation

Elles ont été reportées du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril en 2009 par le président Sarkozy, au 1<sup>er</sup> octobre par le président Hollande en 2015 et au 1<sup>er</sup> janvier de la nouvelle année par E. Macron, soit une année de revalorisation perdue au total !

Jusqu'en 2015, les retraites étaient basées sur la prévision d'inflation de l'année suivante, puis en 2016 le gouvernement Hollande-Valls a décidé d'un dispositif de remise à niveau par rapport à l'inflation constatée et indexé la revalorisation sur une moyenne des deux années écoulées, ce qui a conduit à la perte d'une 2<sup>ème</sup> année de revalorisation.

Mais ces indexations n'ont pas toujours été respectées. En 2014, 2016 et 2018 il n'y a eu aucune revalorisation (excepté 40 euros en 2014 pour les très petites retraites).

#### La création ou l'augmentation de taxes

Création de la CRDS (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale) de 0,50% en 1996, création de la TSCA (Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance) de 7% en 2011, application de la CASA aux retraites (0,30%) depuis 2013 et enfin augmentation de 25% de la CSG en 2018, sauf pour les retraités qui ont un Revenu Fiscal de Référence sous les plafonds de la grille fiscale.

#### L'augmentation de la fiscalité

Deux niches fiscales destinées aux retraités ont été supprimées en 2014 : la « demi-part fiscale aux veuves et aux parents isolés et l'exonération de la majoration de la pension de 10% pour avoir élevé 3 enfants.

Du fait de la faible revalorisation du Revenu Fiscal de Référence (RFR), inférieure à celle de la pension, des retraités qui attendaient une augmentation de 1,1% au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ont constaté... une baisse de leurs revenus ! Les personnes juste sous le seuil permettant de ne pas payer de CSG, ni de CRDS, ont été rattrapées par le RFR, ce qui a entraîné pour elles des pertes allant de plus de 140 euros à 360 euros par an.

#### Les revendications de l'intersyndicale

- Retour à l'indexation de nos pensions sur les salaires
- Pas de pension inférieure au SMIC
- Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat
- Annulation de la hausse de la CSG de 25% décidée en 2017 par le gouvernement actuel
- Rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaires pour les parents isolés et les veufs et veuves
- Amélioration des pensions de réversion.

Evelyne SALAMERO



---

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDR



Union départementale des retraités et préretraités de la GIRONDE  
Aux Secrétaires des syndicats et Présidents des associations de retraités

Bordeaux, le 9 janvier 2023

Mon cher Secrétaire, Président

L'Assemblée Générale de notre UDR se tiendra le 16 mars 2023 à 10 h à l'Union Départementale de la Gironde, 17/18 Quai de la Monnaie, salle des congrès.

Si tu as une section retraités, il est impératif que ta structure désigne 2 représentants au plus tard le 24 février qui seront, pour la prochaine mandature de 3 ans, membres de la CE de l'UDR de la Gironde.

L'ordre du jour en sera le suivant :

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Rapport de la commission de contrôle
- Votes
- Ratification de la CE de l'UDR
- Informations générales
- Questions diverses

Nous terminerons la matinée par un repas fraternel au prix de 20€ auquel tes adhérents pourront participer s'ils le souhaitent. Réponse pour le 24 février au plus tard, se rapprocher de Patrick FAUCOINEAU au 06 01 36 61 49 ou [udrfo33@orange.fr](mailto:udrfo33@orange.fr) ou par coupon ci-dessous.

Je t'invite à les informer dans les meilleurs délais afin qu'un maximum d'entre nous fassent l'amitié de nous rejoindre.

Bien syndicalement.

La Présidente

Michelle WAGNER

---

Le jeudi 16 mars 2023 se tiendra notre Assemblée Générale des Retraités de la Gironde.

Paul Barbier, nouveau Secrétaire Général Adjoint sera présent pour participer à nos travaux ainsi que Didier Hotte, son prédécesseur.

Didier nous a toujours fait l'amitié de sa présence à nos Assemblées Générales.

L'année 2023 est une année électorale. Les membres de notre Commission Exécutive vont être renouvelés ainsi que ceux du bureau de l'UDR.

Nous savons pouvoir compter sur votre présence.

Venez nombreuses et nombreux pour confirmer le dynamisme de notre UDR.

C'est le moment propice pour échanger, débattre, exprimer ses idées mais aussi le moment pour démontrer que les « vieux », même s'ils sont retraités, sont toujours aussi actifs et prêts à se battre, s'il le faut.

Michelle WAGNER

## L'ANNÉE 2022 EN QUELQUES PHOTOS...



Le départ à la retraite de l'UD  
d'une grande salariée FO...

CE UDR 03/03/22

Ça travaille, ça parle,  
ça mange, ça rigole...

AG UDR 17/03/22



Les années passent, mais  
le combat perdure!

Manif interpro 18/05/22



# L'ANNÉE 2022 EN QUELQUES PHOTOS... SUITE





# Lettre au Père Noël... Macron de l'Union des Retraités Force Ouvrière de la Gironde



Voilà pour vous divertir, un petit dessin à compléter vous-même !

Attention aux loupés, nous vous conseillons un crayon et une gomme...

Amusez-vous bien !